

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Grand-Place, Bruxelles (Belgique)

N° 857

Identification

<i>Bien proposé</i>	La Grand-Place de Bruxelles
<i>Lieu</i>	Ville de Bruxelles, région Bruxelles-Capitale
<i>Etat Partie</i>	Belgique
<i>Date</i>	16 juin 1997

Justification émanant de l'Etat Partie

La Grand-Place de Bruxelles est incontestablement un chef-d'oeuvre du génie créateur humain, particulièrement cohérent, grâce à une mesure réglementaire exceptionnellement précoce dans l'histoire de l'architecture : l'ordonnance du 24 avril 1697.

Critère i

La façade gothique de son Hôtel de Ville et sa tour ne constituent pas seulement des témoignages essentiels de l'architecture civile de cette époque dans nos régions, mais sont parfaitement intégrés à l'imaginaire collectif.

La Maison du Roi représente l'un des exemples les plus aboutis du style néo-gothique qui marqua l'architecture de la deuxième moitié du XIXe siècle.

Ses « maisons », toutes différentes mais construites dans un délai très court, illustrent remarquablement l'architecture baroque au tournant des XVIIe et XVIIIe siècles, avec un traitement essentiellement local -et donc unique- des pignons et des décors. **Critères ii et iv**

Catégorie de bien

Aux termes des catégories de biens culturels définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, le bien proposé est un *ensemble*.

Histoire et description

Histoire

La plus ancienne référence écrite au *Nedermarckt* (Marché bas), comme elle était à l'origine appelée, date de 1174. Le nom actuel entra en vigueur pendant le dernier quart du XVIIIe siècle.

En son emplacement se trouvaient jadis des marais, sur la rive droite de la Senne, à l'est du *castellum*, l'enceinte

défensive du château que Charles de France, duc de Basse-Lotharingie, fit construire aux alentours de 977. Limitée au nord par le Spiegelbeek et au sud et à l'est par un banc de sable, elle est légèrement en pente de l'est vers l'ouest, comme le nom de certaines maisons en atteste (n° 6 *La Montagne*, n° 10 et 18 *La Colline*). Les marécages furent drainés au XIIe siècle (ou peut-être légèrement plus tôt).

Le tracé rectangulaire actuel de la Grand-Place s'est développé au fil des siècles en conséquence des agrandissements et autres modifications qui se succédèrent, et ne parvint à sa forme définitive qu'après 1695. Depuis toujours, cependant, sept rues la traversent. Aux XIIIe et XIVe siècles, la place du marché était entourée de *steenen* (les halles au drap, au pain et à la viande, des édifices de pierre) disposés au hasard, et de maisons de bois, séparées par des cours, des jardins ou des *ambiti* (passages faisant office de coupe-feu).

A la seconde moitié du XIVe siècle, une gigantesque halle au drap fut érigée au sud de la place, tandis qu'en 1396, les autorités municipales expropriaient un grand nombre des bâtiments au nord, afin de l'étendre et de lui donner un tracé rectiligne. Au XVe siècle, les ailes est et ouest de l'Hôtel de Ville (1401-44) et le beffroi (1449) vinrent remplacer les maisons au sud. Une nouvelle halle au pain fut construite du côté nord en 1405, puis, en 1441, les maisons à l'alignement irrégulier du côté est furent démolies et remplacées par six bâtiments adjacents alignés régulièrement. Aux environs de cette époque, les corporations et les guildes qui jouaient depuis les années 1420 un rôle dans le gouvernement municipal et s'intéressaient de près à l'amélioration de la Grand-Place rachetèrent systématiquement les maisons entourant la place. La halle au pain fut démolie en 1512-1513 et remplacée par un grand immeuble, baptisé *Maison du Roi*. Au cours du XVIe siècle, beaucoup des maisons furent reconstruites avec de nouvelles façades de style Renaissance ou baroque.

Le 14 août 1695, Louis XIV ordonna au maréchal de Villeroy de canonner la ville de Bruxelles, à titre de représailles à la suite de la destruction de villes côtières et de ports français par des navires de guerre hollandais et anglais. Les troupes hollandaises et anglaises étant en campagne à Namur, une armée française de 70.000 hommes fut ainsi libre de placer son artillerie considérable sur les hauteurs du Scheut, d'où 3.000 bombes et 1.200 obus incandescents plurent sur le cœur de la ville. Au matin du 15 août, seuls l'Hôtel de Ville, la Maison du Roi et quelques murs se dressaient toujours sur la Grand-Place.

Malgré la sévérité du bombardement, la reconstruction fut rapide, grâce aux mesures prises par les autorités municipales et à l'aide qu'apportèrent généreusement d'autres villes et provinces. En vertu d'un édit remarquable promulgué en 1697, toutes les propositions de reconstruction des façades durent être soumises à l'approbation des autorités, de manière à préserver l'harmonie de la place, et il ne fallut que quatre ans à cette dernière pour recouvrir intégralement son tracé et son aspect d'origine. En outre, cela représentait en même temps l'occasion d'élargir et de redresser plusieurs des rues conduisant à la place. L'aile sud de l'Hôtel de Ville

remplaça peu de temps après la halle au drap, dont il ne restait que des décombres.

Description

L'*Hôtel de Ville*, qui couvre la majeure partie du côté sud de la Grand-Place, se compose d'un groupe d'édifices organisés autour d'une cour intérieure rectangulaire. Sa forme actuelle est le fruit de la reconstruction à la suite du bombardement de 1695, qui l'endommagea quelque peu, et d'une restauration au XIX^e siècle. La partie qui fait face à la place date du XV^e siècle, et se compose de deux bâtiments en forme de L. Elle s'élève sur trois étages, surmontés d'un toit en bâtière à la pente abrupte, percé de quatre rangées de lucarnes. L'entrée principale, au pied de la tour, est flanquée d'arcades. La tour, massive, s'élève sur cinq niveaux, coiffés d'une élégante lanterne octogonale et d'une flèche pyramidale élancée. La façade tout entière est décorée de statues du XIX^e siècle. La partie sud du complexe est un discret bâtiment classique qui ferme le plan en forme de U des structures gothiques, construites au XVIII^e siècle. Quant à l'intérieur, il conserve une grande partie de l'agencement et de la décoration d'origine, notamment des peintures murales et des tapisseries, des cheminées délicatement sculptées et des moulures ; certaines modifications ont cependant été apportées au cours des deux derniers siècles pour prendre en compte l'évolution des besoins de l'administration municipale.

Face à l'Hôtel de Ville, de l'autre côté de la place, se trouve son autre trait marquant, la *Maison du Roi*, aujourd'hui Musée municipal. L'original du bâtiment actuel fut érigé entre 1515 et 1536, sur l'ordre de Charles V, d'où son nom. C'était un bâtiment à trois niveaux, de style gothique tardif, avec un toit Renaissance. Endommagé en 1695, il fut restauré en 1767, d'abord succinctement, puis de manière plus complète en 1767, avec même quelques modifications. En 1873, le conseil municipal, alors propriétaire de la maison, décida que son mauvais état de conservation justifiait sa démolition et sa reconstruction. Cette dernière, réalisée par l'architecte P.-V. Jamaer, s'inspirait de l'original, en supprimant cependant tous les éléments post-gothiques. Le résultat est un bâtiment de briques qui s'élève sur trois niveaux, avec une façade à arcades, un toit en bâtière et une tour lanterne centrale.

Chacune des maisons qui entourent la Grand-Place, très variées en termes de taille, possède son propre nom. La présente évaluation en présente quelques-unes, jugées représentatives de l'ensemble. D'après un examen superficiel, la maison *Les Ducs de Brabant* semble de prime abord la plus grande, mais il s'agit en fait d'une façade monumentale de style baroque classique construite sur l'ordre du conseil municipal en 1695 et couvrant sept bâtiments individuels qui abritaient à l'origine des corps de métier et des guildes d'artisans.

La maison *Le Roi d'Espagne*, au coin de la rue au Beurre, à l'angle nord-ouest de la place, fut construite en 1696-97 sur plusieurs lots de terrains antérieurs, sur ordre de la corporation des boulangers. C'est une structure grande et imposante, dotée d'une balustrade ornée de statues allégoriques et surmontée d'un gracieux dôme.

Du même côté de la place, on trouve *Le Cornet*, anciennement la maison de la corporation des bateliers, édifice doté d'une façade étroite et baroque qui intègre certains traits du début de la période rococo, tels que des baies concaves et un pignon en forme de poupe de navire.

Face à l'Hôtel de Ville, de l'autre côté de la rue Charles Buls, du côté sud de la Grand-Place, se dresse *Le Cygne* (baptisé, comme beaucoup des maisons de la place, d'après un relief ornant la façade). A l'origine, c'était une auberge mais, après la reconstruction du XVII^e, la corporation des bouchers la racheta, et l'embellit grandement grâce aux recettes d'une vente de laine, comme l'annonce fièrement une inscription en haut de la façade. A côté, on trouve la *Maison des Brasseurs*, avec une façade baroque frappante, qui porte une inscription proclamant son rôle original de maison de la corporation des brasseurs ; elle est surmontée d'une statue équestre dorée de Charles de Lorraine.

L'une des façades les plus étroites est celle de la maison *Le Cerf*, à l'angle de la rue de la Colline, au coin nord-est de la place. Elle n'est large que de deux travées, et possède une sobre façade de pierre blanche, probablement l'œuvre de l'architecte et maître maçon auquel elle appartenait au début du XVIII^e siècle. La *Maison des Tailleurs*, immédiatement à l'ouest de la Maison du Roi, couvre deux lots originaux. Sa façade baroque classique bien équilibrée porte une inscription attestant de sa fonction en tant que maison de la corporation des tailleurs.

Le degré de conservation des traits originaux de l'intérieur des maisons autour de la Grand-Place est quelque peu variable. Dans certains cas, cet intérieur n'a quasiment pas changé depuis le début du XVIII^e, tandis que dans d'autres une conversion et une modernisation radicales ont eu lieu. Dans un grand nombre de cas cependant, les rez-de-chaussée ont été convertis pour devenir des magasins, des restaurants ou des cafés.

Gestion et protection

Statut juridique

L'Hôtel de Ville et la Maison du Roi ont été classés monuments protégés par décret royal du 5 mars 1936. Les autres bâtisses autour de la Grand-Place (n° 1-39) l'ont été par arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 19 avril 1977 ; deux autres (24 rue de la Colline et 12A Grand-Place) ont été ajoutées en 1994.

Toute intervention sur des bâtiments protégés exige une autorisation de l'autorité compétente, en l'occurrence le *service des Monuments et Sites du ministère de la Région Bruxelles-Capitale*.

Gestion

L'Hôtel de Ville, la Maison du Roi, et cinq des autres maisons sont la propriété de la Ville de Bruxelles, le reste appartenant à des particuliers ou à des entreprises privées.

En août 1991, le gouvernement régional a défini un programme d'urbanisme structuré, dont, à ce jour, seule

la première étape, le *Plan régional de développement* (PRD) a été achevé et est entré en vigueur (mars 1995). Il identifie la Grand-Place et ses alentours immédiats comme contenus dans une zone résidentielle protégée, ainsi qu'une zone d'intérêt culturel, historique et esthétique, et requiert expressément une attention toute spéciale pour la Grand-Place. Actuellement, le travail sur le *Plan particulier d'affectation du sol* (PPAS), qui confirmera la zone tampon proposée dans le dossier de proposition d'inscription, est en cours.

La mission d'expert de l'ICOMOS (voir ci-dessous) a étudié cette question en détail. Il a été reconnu qu'elle constitue une zone nettement significative du point de vue historique, que les urbanistes bruxellois appellent « *l'îlot sacré* », créée par un réseau médiéval de ruelles sinueuses. Un PPAS consacré uniquement à cette zone est en cours d'élaboration. De l'avis de l'ICOMOS, il sera totalement conforme aux exigences des *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial*; selon la mission de l'ICOMOS, une expansion de la zone tampon aurait un effet inverse à celui recherché, car elle affaiblirait son efficacité.

La Ville et les autorités régionales accordent respectivement aux propriétaires particuliers des subventions de 40 et 25 % pour les travaux d'entretien et de restauration. Il convient de noter que, dans le cas présent, le terme « entretien » couvre un éventail d'opérations plus large que l'acception normale de ce terme ne le définit, tandis que « restauration » fait référence à des interventions à grande échelle.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

Une approche institutionnelle de la conservation de la Grand-Place dans son ensemble a vu le jour au milieu du XIX^e siècle, époque à laquelle les autorités municipales subventionnèrent la restauration des façades de plusieurs des maisons particulières, tandis qu'un programme de restauration générale de l'Hôtel de Ville avait déjà débuté auparavant. La démolition et la reconstruction de la Maison du Roi s'inséraient dans cette politique.

Un programme systématique de restauration des bâtiments possédés par des particuliers s'étendit entre 1882 et 1920. En 1883, le bourgmestre Charles Buls approuva un plan en vertu duquel la Ville entreprit de maintenir les façades des biens qui produisaient de bas revenus, mais rendit obligatoire, dans le même temps, l'obtention d'autorisation pour n'importe quel projet de construction. Cette politique s'est poursuivie jusqu'à ce jour, et une grande partie des travaux de restauration et de conservation a été effectuée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, particulièrement dans les années 1950-1960 et depuis le milieu des années 1980.

L'Hôtel de Ville fait l'objet d'un programme continu de restauration et de conservation. La tour fut restaurée en 1951 et en 1981-82, sa section supérieure étant reconstruite entre 1987 et 1997 et toutes les façades nettoyées entre 1962 et 1963. Il s'agissait là de projets spéciaux, s'ajoutant à des programmes d'entretien courant.

Authenticité

Il ne peut y avoir aucun doute quant à l'authenticité de l'ensemble de la Grand-Place : l'espace ouvert central qui s'est étendu de manière organique au Moyen Age et au début de la période moderne fut reconstruit dans sa totalité après le bombardement français de 1695, et conserve sa forme depuis les trois derniers siècles, sans changement aucun.

Pour ce qui est des édifices individuels, l'Hôtel de Ville conserve des composants gothiques et XVIII^e intacts et bien visibles. De par son utilisation constante en tant que centre administratif, il a subi quelques modifications relativement mineures requises du fait de sa fonction, mais son authenticité globale en termes de matériaux, de style et de fonction est irréfutable.

La plupart des bâtiments individuels autour de la place conservent leur authenticité dans un degré similaire, bien que l'intérieur de certains ait été radicalement modifié. Seule l'authenticité de la Maison du Roi peut faire l'objet de quelques réserves. En effet, ce bâtiment fut démoli au XIX^e siècle et reconstruit, selon les principes acceptés de l'époque, dans un style uniforme, en omettant les détails ultérieurs de la structure démolie. On peut toutefois affirmer que le bâtiment reconstruit possède un degré considérable d'authenticité dans sa forme, sa conception s'étant fondée sur un enregistrement méticuleux réalisé au XVIII^e et une analyse attentive du bâtiment qu'il remplaçait, effectuée lors de la démolition de ce dernier.

On peut également ajouter que les autorités compétentes ont veillé de manière extrêmement pointilleuse à l'application des paramètres de la charte de Venise de 1964 et de la charte de l'ICOMOS de 1987 pour la Conservation des villes et zones urbaines historiques dans tous les travaux réalisés sur la Grand-Place au cours de ces trente dernières années.

Evaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expert de l'ICOMOS a visité Bruxelles en janvier 1998.

Caractéristiques

La Grand-Place est un ensemble de bâtiments publics et privés à l'harmonie exceptionnelle, qui évoque puissamment, par son architecture, tant le contexte culturel que social d'une période essentielle de l'histoire de la région.

Analyse comparative

La place centrale est une caractéristique quasiment omniprésente des villes européennes, où elle servait à la fois de marché et de lieu de réunion pour les citoyens. Plusieurs exemples exceptionnels dans des villes et des centres historiques figurent déjà sur la Liste du Patrimoine mondial – la Place Saint-Marc (Venise), la Piazza del Campo (Sienne), la Rynek Główny (Cracovie), et la Place Rouge (Moscou), par exemple, tandis que les places Stanislas, de la Carrière, et d'Alliance, à Nancy,

sont elles aussi inscrites. Il est toutefois possible d'alléguer que la Grand-Place est significativement différente de toutes celles-ci. En effet, les trois places de Nancy ont été conçues et construites comme des entités, et n'ont pas connu une évolution organique au fil des siècles. Quant aux autres places citées, si elles sont sans aucun doute l'œuvre d'un processus urbain organique, aucune n'est si représentative, par son architecture, de l'évolution sociale et culturelle d'une ville majeure dans une enclave si limitée.

La Grand-Place présente un trait unique : dans sa forme actuelle, elle est le reflet fidèle de la place détruite par l'artillerie française en 1695. Il est symbolique du pouvoir et de la fierté des bourgeois bruxellois qu'ils aient choisi de recréer leur ville dans son état antérieur plutôt que de la reconstruire dans le style contemporain, tendance couramment observée ailleurs.

Il est également intéressant de noter qu'il s'agit d'un exemple très rare, en ce que la Grand-Place n'abrite aucune église ou autre lieu de culte, caractéristique qui souligne son rôle mercantile et administratif.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

L'ICOMOS a recommandé que les autorités compétentes prennent des mesures pour veiller à ce que le PPAS concernant la zone tampon soit mis en œuvre dans les plus brefs délais. Comme il est proposé dans le dossier d'inscription, la délimitation de la zone tampon court le long du centre de plusieurs rues. L'ICOMOS a recommandé que la délimitation externe soit déplacée à l'arrière des parcelles sur les côtés des rues les plus éloignées de la zone proposée pour inscription. Il a également attiré l'attention sur la nécessité d'un contrôle rigoureux de la quantité et de la nature des panneaux publicitaires autour de la Grand-Place, afin de préserver son atmosphère historique.

A l'occasion de sa réunion de juin 1998, le Bureau a renvoyé cette proposition d'inscription à l'Etat Partie en demandant que la zone tampon soit redéfinie comme proposé ci-dessus. L'Etat Partie a fourni une carte révisée qui indique l'extension de la zone tampon comme proposé par l'ICOMOS.

Description abrégée

La Grand-Place de Bruxelles est un ensemble remarquablement homogène de bâtiments publics et privés, datant principalement de la fin du XVII^e siècle, qui résume et illustre de manière vivace la qualité sociale et culturelle de cet important centre politique et commercial, grâce à son architecture.

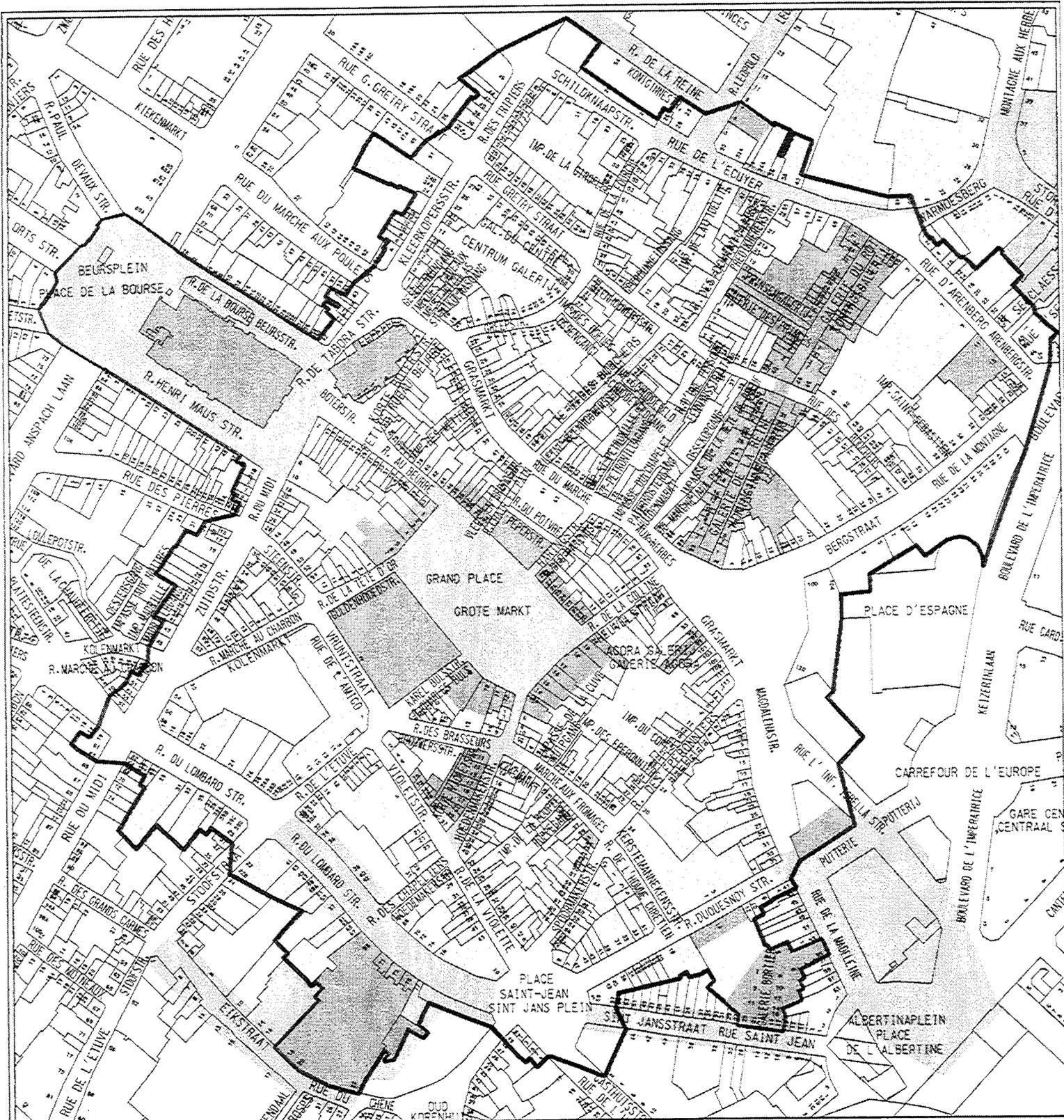
Recommandation

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iv* :

Critère ii : La Grand-Place est un exemple exceptionnel du mélange éclectique et très réussi de styles architecturaux et artistiques caractéristique de la culture et de la société de cette région.

Critère iv : Par la nature et la qualité de son architecture et sa valeur remarquable, la Grand-Place illustre remarquablement l'évolution et les succès d'une cité mercantile du nord de l'Europe à l'apogée de sa prospérité.

ICOMOS, octobre 1998

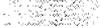


Ministère de la Région de
Bruxelles - Capitale
A.A.T.L.



Service des Monuments et des Sites
Rue du Progrès 60 bis 1
B - 1030 Bruxelles
C.C.N.

LEGENDE

-  Bien immobilier protégé (Sauvegarde - Classement)
-  Site protégé
-  Bien immobilier inscrit à l'inventaire
-  Zone de protection
-  Zone tampon autour de la Grand Place de Bruxelles

GRAND PLACE DE BRUXELLES

Proposition d'inscription sur la liste du
Patrimoine Mondial de l'UNESCO

La Grand-Place de Bruxelles / La Grand-Place, Brussels
Plan indiquant la zone proposée pour inscription et la zone tampon /
Map showing nominated property and buffer zone